

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R.324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2014-63 créant l'unité mixte de recherche UMR 1124 ;

Vu la décision n° 2019-5 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1124 ;

Vu la décision n° 2024-115 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1124 ;

DECIDENT :

Article 1 : Etant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 1124, intitulée " Toxicité Environnementale, Cibles Thérapeutiques, Signalisation Cellulaire et Biomarqueurs / Environmental Toxicity, Therapeutic Targets , Cellular Signaling and Biomarkers ", de Monsieur Robert BAROUKI.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2024.

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITE